

**MONTANTS ENGAGÉS
EN SOUTIEN À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS
SERVANT À LA BIÉNERGIE**

Suivi de la décision D-2023-068

1 MISE EN CONTEXTE

1 Dans sa décision D-2023-068, la Régie de l'énergie (Régie) demandait aux Distributeurs de
2 déposer dans les prochains dossiers tarifaires les montants engagés par les Distributeurs à
3 travers leur PGEÉ respectif en soutien à l'achat d'équipements servant à la biénergie ainsi que
4 les aides financières du gouvernement par l'entremise du *Bureau de la transition climatique et*
5 *énergétique* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de
6 la Faune et des Parcs (MELCCFP)¹. À cet égard, dans sa décision D-2024-113, la Régie précisait
7 vouloir l'information concernant les aides financières du gouvernement qui sont publiques et
8 publiées sur le site du MELCCFP².

2 SUIVI PRÉSENTÉ PAR ÉNERGIR

9 Le tableau 1 ci-dessous présente les aides financières prévues dans le cadre du PGEÉ
10 d'Énergir, s.e.c. (Énergir) en soutien à l'achat d'équipements servant à la biénergie pour l'année
11 2025-2026. Il est anticipé que ces aides financières totaliseront 315 032 \$ en 2025-2026.

Tableau 1

**Aides financières prévues en 2025-2026 pour
les participants en mode biénergie
pour les volets du PGEÉ d'Énergir**

Volet du PGEÉ	Aides financières
<i>Marché Résidentiel</i>	
Thermostat intelligent – Résidentiel	52 080
<i>Marché Affaires</i>	
Thermostat intelligent – Petits clients Affaires	4 760
Chaudière à condensation	258 192
Total Affaires	262 952
Total	315 032

¹ Dossier R-4169-2021, décision D-2023-068, paragr. 184.

² Dossier R-4257-2024, décision D-2024-113, paragr. 356.

1 Énergir croit comprendre des demandes de la Régie dans les décisions susmentionnées qu'elle
2 souhaite obtenir les montants versés par le gouvernement pour financer la clientèle souhaitant
3 faire l'achat d'équipement servant à la biénergie.

4 Le tableau 2 ci-dessous présente les dépenses extraites et disponibles sur le site du MELCCFP
5 en soutien à l'achat d'équipement servant à la biénergie. Il est à noter que ce sont les données
6 publiques les plus récentes se trouvant sur ce site (année financière 2023-2024).

Tableau 2
Ventilation des dépenses en 2023-2024 (M\$)

Ventilation des dépenses en 2023-2024 (M\$)			
Axe Objectif Mesure Action	Dépenses prévues au 1er avril	Dépenses révisées au cours de l'année*	Dépenses réelles au 31 mars
☐ 1.6. Réduire les émissions de GES des bâtiments et utiliser l'énergie plus efficacement	102,95	94,66	81,16
☐ 1.6.1. Maximiser l'utilisation efficace de l'énergie	17,02	22,13	21,52
☐ 1.6.2. Remplacer l'énergie fossile par l'électricité et d'autres énergies renouvelables	70,16	56,76	45,03
1.6.2.1. Soutenir la conversion vers l'électricité dans les bâtiments résidentiels - Chauffez vert	24,30	19,60	15,77
1.6.2.2. Soutenir la conversion vers l'électricité et d'autres énergies renouvelables dans les bâtiments commerciaux et institutionnels - EcoPerformance (Bâtiments)	18,10	13,10	12,51
1.6.2.3. Soutenir la conversion du gaz naturel vers l'électricité, et la biénergie pour la gestion de la pointe	25,26	22,36	15,22
1.6.2.4. Mettre en place des normes et des réglementations pour réduire les émissions de GES et utiliser l'énergie plus efficacement	1,00	0,20	0,03
1.6.2.5. Réaliser des projets pour améliorer la gestion de la pointe électrique	1,50	1,50	1,50
Total	1 705,41	1 942,93	1 782,77

*En cours d'année, le MELCCFP s'assure que les sommes inutilisées du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) sont réinvesties rapidement pour accroître l'efficacité de l'action climatique gouvernementale. Pour cette même raison, lorsque les revenus réels du Fonds d'électrification et de changements climatiques dépassent les revenus prévus, des dépenses additionnelles sont ajoutées aux dépenses prévues. La colonne « Dépenses révisées au cours de l'année » permet de constater ces variations.

Pour obtenir plus d'informations à propos du contenu de cette page, veuillez consulter les [notes méthodologiques](#).

Pour savoir plus sur l'action climatique du gouvernement, veuillez consulter les [Bilans de l'action climatique du gouvernement du Québec](#).

Pour approfondir les données du Plan pour une économie verte 2030, veuillez consulter le [Suivi des actions du PEV 2030](#) ainsi que le répertoire des [jeux de données associés](#) dans Données Québec.

Source : MELCCFP : [État d'avancement de l'action climatique gouvernementale](#) : Tableau de bord de l'action climatique du gouvernement du Québec / Informations financières / section 1.6 du tableau *Ventilation des dépenses en 2023-2024 (M\$)* [consulté le 7 mai 2025].

CONCLUSION

7 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du présent suivi et de s'en déclarer satisfaite.**